



Chronique du mois de mars 2026

Les moulins à huile de Cairanne (2)

Dans une chronique précédente (juin 2023) nous avons relaté l'histoire des moulins à huile à Cairanne dans le Comtat Venaissin. À la fin du XVIII^e siècle deux événements majeurs interviennent : la Révolution française, et pour notre propos, le gel des oliviers en 1788 et 1789. Il n'y aura plus de production d'olives avant longtemps et donc plus de moulins à huile. Celui de la communauté ou banal va tomber en ruines.

Vers un nouveau moulin à huile de la commune (1818 – 1850)

1800 : Un maire désespéré¹

En 1800, le maire répond à une demande du Préfet en ces termes :

Trois moulins à huile mus par des animaux qui ne produisent plus rien depuis la mortalité générale des oliviers qui arriva dans cette commune sur la fin de 1788 et au commencement de 1789. Le revenu de ces trois moulins pouvait se porter avant cette mortalité à deux cent quarante francs.

1807 : Enquête administrative ²

Les gelées ont fait beaucoup de mal mais elles n'ont pas été les seules causes de ce dépérissement, les vents du Nord y ont aussi beaucoup contribué. Il y a encore un petit insecte appelé ciron qui pique l'arbre, le dessèche et lui occasionne la mort.

Les oliviers aujourd'hui existants ne viennent que des rejetons qui ont poussé au pied des arbres morts de la gelée, ils seraient en bien plus grand nombre sans la dent meurtrière des bestiaux qui ne leur donne guère le temps de se reproduire. Les rejetons sont longs à venir.

1809 : Le Préfet pas content³

Lettre du sous-préfet d'Orange au maire de Cairanne (20 octobre 1808) :

Le Préfet désire connaître Monsieur, quel emploi est destiné le produit de la vente de la meule en pierre, des quatre serres et du grand banc retirés des décombres de l'ancien moulin à huile de votre commune. M. le préfet voit avec peine que la commune renonce à posséder un moulin

¹ ADV, 4Z145.

² ADV, 7M83.

³ ADV, 4Z145.

à huile qui lui paraît être le seul de la commune. Pourquoi ne pourrait-elle pas le faire reconstruire...Elle n'a plus de fonds, elle peut demander l'autorisation de s'imposer extraordinairement pour fournir cette dépense...

1810 : Le sous –préfet relance le maire :

Vous voudriez bien lui faire observer (le conseil municipal) que cette recette extraordinaire ne peut être appliquée aux dépenses ordinaires, en conséquence elle ne doit être destinée qu'à la réparation ou à l'achat d'objets nécessaires à la mairie.

1811 : une renaissance impériale⁴

Au palais impérial de Saint Cloud, le 6 avril 1811.

Napoléon, Empereur des Français, roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la confédération suisse,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

La commune de Cairanne département de Vaucluse est autorisée à s'imposer extraordinairement de la somme de 1800 francs destinée à la reconstruction d'un moulin à huile. On formera dans l'étage supérieur un local convenable à la mairie...

1818 : le dossier avance... lentement

Le sous-préfet d'Orange écrit au préfet :

J'ai l'honneur de vous soumettre à votre approbation l'acte d'adjudication de la construction d'un moulin à huile dans la tour de la commune de Cairanne en faveur du Sieur Rolland, machiniste de Malaucène⁵ au prix de 794 francs.

Un moulin à huile se compose de deux postes de production : écraser les olives à l'aide de meules et extraire l'huile de la pâte obtenue à l'aide de presses. Enfin une cheminée est nécessaire produire de l'eau chaude pour différents usages et maintenir une chaleur ambiante pour rendre l'huile plus fluide ; voici le détail du devis de l'acte d'adjudication.

1818 : le devis⁶

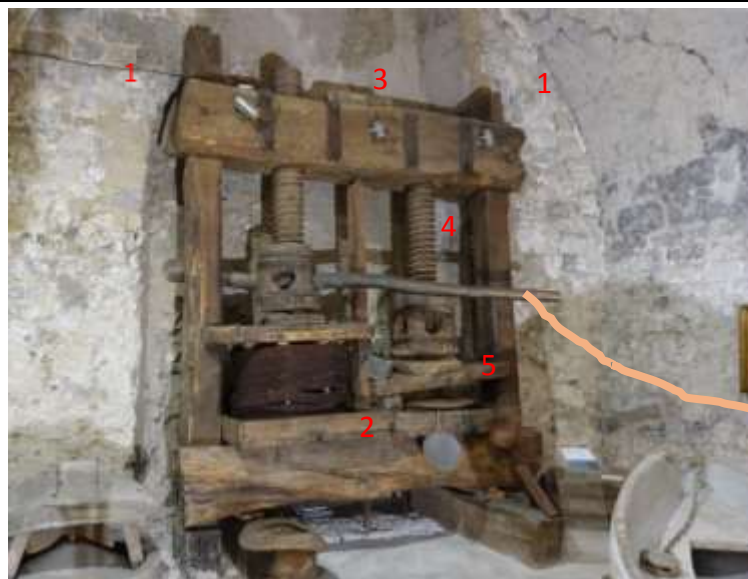
- 1) Il sera construit un arceau de pierre de taille [1] sur la longueur de 12 pans [3m] et s'appuyant sur deux grosses pierres de taille qui seront perpendiculaires sur les deux piliers qui formeront l'emplacement d'un banc à deux vis dans l'intervalle des deux piliers y sera placé deux pierres entaillées qui formeront la mastre [2] ou porte couffin ces deux pierres seront de 24 pouces ou 26 de large et 15 d'épaisseur [60x65x37 cm]*
- 2) Dans le dit emplacement y sera placé un banc de noyer de 26 pouces de large et 18 à 20 pouces d'épaisseur [65x50 cm] et sera avec ses fers fonds ordinaires au même banc [3] il sera placé deux vis en bois de noyer [4] avec deux banquettes aussi en noyer [5] , les trois seillons ou chandelles en bois de chêne [?] , le tout sera fermé et bien conditionné*
- 3) Art 3 Il sera fait un tour à tirer le banc cy devant [6] qui sera placé du côté gauche du banc et son poutre et haut pour lui fixer en fer nécessaire pour être en état de faire la force suffisante pour pouvoir presser à volonté*

⁴ ADV 202811.

⁵ ACC 20283.

⁶ ADV 20283.

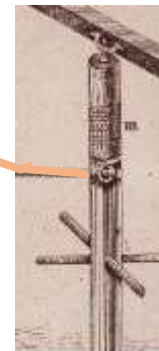
- 4) Il sera placé une coupe ou colle droit [7] en entrant avec ses tambours à l'entour de l'haulent [?] nécessaire à la portée au milieu la dite coupe y sera placé un lit en bonne pierre dure du diamètre nécessaire à la coupe [8], son mouleyron [9] qui tourne par-dessus attaché à un arbre droit de six pouces d'épaisseur et de sept de large avec son poutre en haut pour l'y fixer. Le dit arbre avec ses fers nécessaires au moleyron y sera placé au milieu un renard ou bras [10] qui transféra la meule et l'arbre et sortira en dehors de la coupe avec ses fers nécessaires
- 5) Il sera fait une cheminée au côté gauche de la porte d'une grandeur suffisante au local bien conditionné et avec de bon plâtre et monté où l'emplacement l'exigera tous les articles cy dessus mentionnés seront faits et placés suivant les règles de l'art sans rien épargné pour la solidité de l'ouvrage



Source : privé

Banc à deux vis

- 1 arceau en pierres de taille
- 2 porte-couffin (ici en bois)
- 3 fers qui renforcent la poutre
- 4 deux vis
- 5 banquettes
- 6 Tour à tirer ou cabestan



Source : association

La meule

- 7 coupe
- 8 lit de pierres dures
- 9 mouleyron
- 10 renard ou bras

1825, rien ne va plus⁷

L'an mil huit cent vingt-cinq le quinzième du mois de mai, le conseil municipale présent et M. Jullian maire et les conseillers municipaux lesquels reconnaissent la défectuosité de la porte de la mairie... parce qu'elle est située directement au-dessus des vis sive cachet du moulin à huile qui ne peut être mis en jeu attendu que l'ouverture de la porte de la mairie affaiblit trop le mur et que dans les moments que les vis du moulin sont en jeu ne trouvant pas de résistance ils soulèvent le plancher et la porte de la mairie qui ne peut s'ouvrir et ébranle le mur au point de le détruire...

Considérant que sans cette réparation...

1826 une sombre histoire⁸

Le maire du moment écrit au sous-préfet d'Orange :

M. Vitalis peut de temps après son élargissement des prisons de Carpentras relança M. Jullian son successeur⁹ et mon prédécesseur à la Mairie pour le montant de deux douzaine de couffins pour détriter les olives que celui-ci prétendit avoir payé de ses deniers pour l'usage du moulin à huile de la commune. Il demande un remboursement.

Le maire Jullian évidemment n'est pas pressé.

M. Vitalis va devant le juge de paix qui se déclare incompétent. Finalement, le maire Bon est autorisé à rembourser M. Vitalis pour mettre terme à une « *tracasserie* ».

1826 et 1828 : le préfet autorise la dépense pour réparer le moulin à huile.

1831 Surprise¹⁰

Dans les tables de l'enregistrement, on relève : *Cahier des charges pour l'adjudication du bail à loyer de l'appartement dit du moulin à huile appartenant à la commune de Cairanne* signé par le maire Roux en date du 15 décembre 1831. Le moulin à huile a disparu !

1840 : L'inventaire des meubles et effets mobiliers de la mairie cite : *art19 : Quarante-huit machins appelés vulgo couffins pour extraire l'huile.*¹¹

C'est donc ce qui reste du moulin à huile de la mairie de Cairanne ! Il n'y aura plus de tentative de la part de la mairie pour rebâtir un moulin. À partir de 1830 la culture de la vigne à Cairanne prend de l'importance et est porteuse d'avenir, ce qui pourrait expliquer ce choix. L'appartement dit du moulin à huile est aujourd'hui la cave dans l'ancienne mairie dans le vieux village.

Gérard Coussot

(À suivre)

⁷ ADV, 20283.

⁸ ADV, 4Z246.

⁹ M. Vitalis a été maire de Cairanne de 1815 à 1825. Il a été soupçonné d'être complice de l'assassinat de l'ancien curé de Cairanne en 1824 (Chronique de juillet 2024). Il a été incarcéré peu de temps.

¹⁰ ADV 19Q10209.

¹¹ ADV, Cairanne 1D1.